

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2016**

Le quinze avril deux mille seize, 20 heures 00, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Jacqueline MAIGRET, Maire.

Étaient présents : Jacqueline Maigret, Jean Loriné, Daniel Thépenier, Nadine Ninot, Catherine Genet, Daniel Hermand, Daniel Le Roy, Norbert Vincent, Elisabeth Oyer-Laurent, Annie Pincemin, Christine Reveau, Dominique Le Moal-Lassalle, Jacques Estrella, Vincent Lautie, Angélique Leroyer, Marc Labrousse, Annie De Grootte, Alain Coville, Emmanuelle Marck.

Absent(s) : Jeanine Pessina, Stéphane Billault, Angélique Vanyper, Alain Coville (arrivée après le vote du point n°4), Denis Chrétien.

Absent(s) avec pouvoir : Jeanine Pessina à Daniel Thépenier, Stéphane Billault à Jean Loriné, Angélique Vanyper à Angélique Leroyer, Denis Chrétien à Annie De Grootte.

Soit, sur 23 membres en exercice, 18 présents, 5 absents dont 4 avec pouvoir. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Mme Annie Pincemin est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil du 5 février dernier est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

N°2016-CMa-04-01 : ADOPTION DES PROJETS PROPOSÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal accepte les projets présentés par le conseil municipal des jeunes.

Article 2 : Le conseil municipal dit que les crédits sont prévus au budget 2016.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

OCTROIS DE SUBVENTIONS

N°2016-CMa-04-02 : SUBVENTIONS AU TITRE DE TRANSPORT IMAGINE R ET OPTILE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le montant de la subvention des aides communales aura un tarif unique.

Article 2 : Le montant de la subvention est fixé pour 2016-2017 à 80.00 €.

Article 3 : Le montant de la subvention sera revalorisé chaque année sur la base de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité à la Préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la trésorière.

TARIFICATION

N°2016-CMa-04-03 : RÉVISION DES TARIFS D'ADHÉSION À L'ESPACE LOISIRS ET CULTURE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal fixe les tarifs d'adhésion à l'ELC comme suit :

Adhérents	Montant de l'augmentation	Tarif révisé
Marinois	5€	25€
Non marinois	10€	70€

Article 2 : Le conseil municipal dit que ces tarifs révisés seront applicables à compter du 1^e janvier 2017, l'adhésion se faisant en année civile.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

FINANCES

N°2016-CMa-04-04 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU COMPTABLE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve le Compte de Gestion du Trésorier du budget de la commune pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget de la commune pour le même exercice.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-05 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU MAIRE POUR LE BUDGET COMMUNE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du maire pour le budget commune comme indiqué ci-dessous

	Dépenses	Recettes	Résultat 2015	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	3 487 981.79	4 311 311.64	823 329.85	2 351 705.35	3 175 035.20
Investissement	954 096.30	794 107.60	- 159 988.70	- 417 048.85	- 577 037.55

Soit un résultat global de

2 597 997.65

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité à la Préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-06 : BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal affecte le résultat comme suit :

- **En dépenses :**
 - **577 037,55 €** à la section d'investissement (Article 001)
- **En recettes :**
 - **1 077 037,55 €** à la section investissement, (article 1068)
 - Le solde de **2 097 997 ,55 €** à la section de fonctionnement (article 002).

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-07 : BUDGET COMMUNAL : FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ 2016

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal fixe les taux de fiscalité locale pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation 19.56 %
- Taxe foncière (bâti) 16.65 %
- Taxe foncière (non bâti) 49.51 %
- Taux de compensation relais de cotisation foncière des entreprises 20.08 %

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité à la Préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-08 : ADOPTION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2016

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte le tableau des subventions 2016 comme suit, afin de soutenir l'activité culturelle et sportive sur la Commune :

	Fonctionnement	Sponsoring/Soutien	TOTAL
ASSOCIATIONS SPORTS & JEUNES			
Association Cycliste de Marines	952		952
Association Cycliste de Marines Sponsoring		4100	4100
Association Cycliste de Marines (Val d'Oise Trophy)		780	780
Association de Tennis de table marinois	592		592
Association marinoise de Hand Ball	838	100	938
Association Sportive Vexin Judo	1920		1920
Association Sportive Vexin Karaté	440		440
ASVO (Basket)	554		554
AS VEXIN	1934		1934
Le Dojo de l'Aubette	284		284
Le Dojo de l'Aubette (sponsoring Nuit des Art Martiaux)		250	250
LIB'AIR TRAIL	330		330
LIB'AIR TRAIL (sponsoring Trail D2 buttes)		250	250
Mille et une danses	480	720	1200
CULTURE ET LOISIRS			
Association de soutien scolaire et de langues	600	0	600
Cercle des Aînés	1392	308	1700
Oksebo	0	300	300
Club d'Echecs Le Perchay	1146	0	1146
VICAM (association de motards)	346	0	346
Marines Line Dance	132	0	132
PARISCOLAIRE			
Comité de Kermesse	0	260	260
AUTRES ASSOCIATIONS			
Amicale des Sapeurs Pompiers	1310	3500	4810
F.N.A.C.A. Comité cantonal Marines Chars	264	0	264
Histoire et patrimoine du Vexin	0	300	300
Les Dragons du Ciel		4500	4500
Associations pédagogiques			
A.S.C Paul Cézanne (USEP)			4944
Comité des Fêtes (Animations)			9000
Coopérative Ecole Maternelle "Les Murgers"			7416
OCCE Ecole Paul Cézanne			8652
DIRAP			200
Union départementale des sapeurs-pompiers du Val d'Oise			100
Association des DGS du Val d'Oise			100
La prévention routière			200
Semaine culturelle - Association Théâtre de l'Usine			4000
TOTAL			63494

Article 2 : Le conseil municipal dit que ces sommes sont prévues au budget principal.

Article 3 : Le conseil municipal précise que certaines subventions sur projet pourront être octroyées en cours d'année ou pour certaines associations après étude approfondie des dossiers.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-09 - BUDGET COMMUNAL : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

RAPPORTEUR : JACQUELINE MAIGRET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission de Finances du 31 mars 2016,

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur :

Article 1 : Le conseil municipal adopte, par chapitre, le Budget Primitif 2016, équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme suit :

		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2015/BP 2016	
		2015	2016	2015	2016	Ecart	% évol
Charges à caractère général	011	1 539 841.00	1 413 808.00			-126 033.00	-8.18%
Charges de personnel	012	1 890 600.00	1 876 600.00			-14 000.00	-0.74%
Atténuations de produits	014	60 000.00	93 500.00			33 500.00	
Dépenses imprévues Fonct	022					0.00	
Virement section Investissement	023	2 345 092.10	2 252 449.65			-92 642.45	-3.95%
Autres charges gestion courante	65	366 333.20	367 966.00			1 632.80	0.45%
Charges financières	66	64 000.00	52 050.00			-11 950.00	-18.67%
Charges exceptionnelles	67	12 000.00	12 000.00			0.00	0.00%
Excédent antérieur reporté fonction	002			2 351 705.35	2 097 997.65	-253 707.70	-10.79%
Atténuation de charges	013			45 000.00	30 000.00	-15 000.00	-33.33%
Opération d'ordre de transfert entre sections	042			70 000.00	70 000.00	0.00	0.00%
Produits des services	70			174 600.00	180 800.00	6 200.00	3.55%
Impôts et taxes	73			2 343 927.00	2 446 042.00	102 115.00	4.36%
Dotations et participations	74			1 139 563.95	1 090 314.00	-49 249.95	-4.32%
Autres produits de gestion courante	75			152 000.00	152 200.00	200.00	0.13%
Produits financiers	76			70.00	20.00	-50.00	-71.43%
Produits exceptionnels	77			1 000.00	1 000.00	0.00	0.00%
TOTAL FONCTIONNEMENT		6 277 866.30	6 068 373.65	6 277 866.30	6 068 373.65		

		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2015/ BP 2016	
		2015	2016	2015	2016	Ecart	% évol
Solde d'exécution d'inv reporté	001	417 048.85	577 037.55			159 988.70	38%
Dépenses imprévues d'investiss	020	121 000.00				-121 000.00	-100%
Opération d'ordre de transfert entre sections	040	70 000.00	70 000.00			0.00	0%
Emprunts et dettes assimilées	16	176 000.00	182 300.00			6 300.00	4%
Subventions d'investissement	13	15 438.75					
Immobilisations incorporelles	20	175 900.00	158 640.00			-17 260.00	-10%
Subventions d'investissement versées	204	173 231.00	120 000.00			-53 231.00	-31%
Immobilisations corporelles	21	631 345.53	1 635 917.75			1 004 572.22	159%
Immobilisations en cours	23	1 417 535.80	1 393 500.00			-24 035.80	
Travaux effectués pour cpte de tiers	4541					0.00	
Virement de la section de fonctionnement	021			2 345 092.10	2 252 449.65	-92 642.45	-4%
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068			417 048.85	1 077 037.55	659 988.70	158%
Dotations, fonds divers	10			156 640.98	104 801.10	-51 839.88	-33%
Subventions d'investissement	13			109 599.00	184 107.00	74 508.00	68%
Emprunts en Euros	16				519 000.00	519 000.00	
Travaux effectués pour compte de tiers	4542					0.00	
Produits des cession d'immobilisations	024			169 119.00			
TOTAL INVESTISSEMENT		3 197 499.93	4 137 395.30	3 197 499.93	4 137 395.30		

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-10 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU COMPTABLE POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve le Compte de Gestion du Trésorier du budget assainissement pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget assainissement pour le même exercice.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-11 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU MAIRE POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du maire pour le budget assainissement comme indiqué ci-dessous :

	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultat 2015	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	259 459.59	209 968.24	-49 491.35	323 111.92	273 620.57
Investissement	77 883.26	150 467.53	72 584.27	74 075.63	146 659.90
soit un résultat global de					420 280.47

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité à la Préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-12 : BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal affecte le résultat comme suit :

- **En recettes :**
 - **273 620,57 €** à la section de fonctionnement (article 002).
 - **146 659,90 €** à la section d'investissement (article 001)

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-13 : BUDGET ASSAINISSEMENT : FIXATION DE LA TAXE COMMUNALE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal fixe la taxe communale d'assainissement 2016 comme suit :

- Part fixe : 41.83 €
- De 0 à 30 m³ : 0.58 € le m³
- De 30 m³ à 80 m³ : 0.78 € le m³
- Plus de 80 m³ : 0.98 € le m³

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité à la préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la trésorière.

N°2016-CMa-04-14 : BUDGET ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte par chapitre le Budget Assainissement 2016, équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2015/BP 2016	
		2015	2016	2015	2016	Ecart	% évolution
Charges à caractère général	011	162 406.91	178 000.00			15 593.09	9.60%
Charges de personnel	012	55 000.00	40 000.00			-15 000.00	-27.27%
Dépenses imprévues FoncT	022	22 000.00	10 000.00			-12 000.00	
Virement section investissement	023	219 679.92	216 020.69			-3 659.23	-1.67%
Charges financières	66	8 063.09	1 300.00			-6 763.09	-83.68%
Charges exceptionnelles	67	10 962.00					
Dotaton aux amortissements	68	135 000.00	132 799.88			-2 200.12	-1.63%
Excédent antérieur reporté fonction	002			323 111.92	273 620.57	-49 491.35	-15.32%
Opération d'ordre de transfert entre sections	042			100 000.00	100 000.00	0.00	0.00%
Produits des services	70			190 000.00	190 000.00	0.00	0.00%
Subventions d'exploitation	74				10 000.00		
Autres produits de gestion courante	75				4 500.00	4 500.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		613 111.92	578 120.57	613 111.92	578 120.57		
		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2015/ BP 2016	
		2015	2016	2015	2016	Ecart	% évolution
Solde d'exécution d'inv reporté	001					0.00	
Dépenses imprévues d'investiss	020					0.00	
Emprunts et dettes assimilées	16	65 771.67	46 000.00			-19 771.67	-30%
Immobilisations incorporelles	20		30 000.00			30 000.00	
Immobilisations corporelles	21	82 800.00	177 500.00			94 700.00	114%
Immobilisations en cours	23	208 813.51	141 980.47			-66 833.04	
Subventions d'investissement versées	13	100 000.00	100 000.00			0.00	
Solde d'exécution d'inv reporté	001			74 075.63	146 659.90		
Virement de la section de fonctionnement	021			219 679.92	216 020.69	-3 659.23	-2%
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068					0.00	
Subventions d'investissement	13			28 629.63		-28 629.63	
Amortissement des immobilisations	28			135 000.00	132 799.88	-2 200.12	
TOTAL INVESTISSEMENT		457 385.18	495 480.47	457 385.18	495 480.47		

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-15 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU COMPTABLE POUR LE BUDGET LOGEMENTS

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve le Compte de Gestion du Trésorier du budget logements de la commune pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget logements de la commune pour le même exercice.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-16 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU MAIRE POUR LE BUDGET LOGEMENTS

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du Maire pour le budget logements : comme indiqué ci-dessous :

Adoption du compte administratif LOGEMENTS

	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultat 2015	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	25 667.35	33 208.43	7 541.08	-1 900.00	5 641.08
Investissement	492 877.08	225 071.08	-267 806.00	164 963.25	-102 842.75

soit un résultat global de

-97 201.67

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-17 : BUDGET LOGEMENTS : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal affecte le résultat comme suit :

- **En dépenses :**
102 842,75 € à la section d'investissement (article 001)
- **En recettes :**
5 641,08 € à la section investissement (article 1068)

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-18 : BUDGET LOGEMENTS : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte par chapitre le Budget Primitif Logements « La Coopé » 2016, équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

		DÉPENSES		RECETTES		OBSERVATIONS
		2015	2016	2015	2016	
Solde d'exécution de fonctionnement reporté	002	1 900.00				
Charges à caractère général	011	19 867.53	20 600.00			
Virement à la section d'investissement	023		27 662.00			
Charges financières	66	21 232.47	15 482.00			
Charges exceptionnelles	65		3 000.00			
Autres produits de gestion courante	75			43 000.00	66 624.00	Loyers
Produits exceptionnels	77					
TOTAL FONCTIONNEMENT		43 000.00	66 624.00	43 000.00	66 624.00	

		DÉPENSES		RECETTES		OBSERVATIONS
		2015	2016	2015	2016	
Solde d'exécution d'inv reporté	001		102 842.75	184 963.25		
Dépenses imprévues d'investiss	020					
Emprunts en euros	16	35 250.00	40 600.00			
Immobilisations incorporelles	20		16 949.33			
Immobilisations en cours	23	547 248.79	90 000.00			
Virement de la section de fonctionnement	021				27 662.00	
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068				5 641.06	
Subventions d'investissement	13			417 535.54	216 989.00	Dont 120 000 € de subvention commune à ajuster en fin d'opération
Emprunts en Euros	16					
DEPENSES INVESTISSEMENT 2014		582 498.79	250 292.08	582 498.79	280 292.06	

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-19 : INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL : DÉTERMINATION DU TAUX DE L'INDEMNITÉ 2015 DU TRÉSORIER PRINCIPAL

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le maire à mandater l'indemnité du receveur municipal pour l'année 2015 comme suit :

Au taux de 100 %, l'indemnité s'élève à 876.01 €

1/ CSG pour 64.54 €

2/ RDS pour 4.30 €

3/ 1% solidarité pour 8.76 €

Soit un montant net à payer de 798.41 €

Article 2 : Le conseil municipal dit que les crédits sont prévus au budget.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité à la préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la Trésorière.

COMMANDE PUBLIQUE

N°2016-CMa-04-20 : RENOUELEMENT DES CARTES ACHAT

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention de carte achat avec la Caisse d'Épargne à l'expiration de la convention en cours.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

TISSU ASSOCIATIF

N°2016-CMa-04-21 : ACCEPTATION D'UN DON GREVÉ D'UNE CONDITION DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET LOISIRS DE MARINES

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le maire à accepter le don de 277.12 euros de l'Office municipal des sports et loisirs de Marines.

Article 2 : Le conseil municipal précise que la Commune allouera la somme correspondante au budget de la Fête des sports.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

N°2016-CMa-04-22 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER LA DETR 2016 POUR FINANCER LES TRAVAUX D'ADAP

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à engager toute démarche et à signer tout document permettant à la Commune de bénéficier de la DETR 2016 pour la réalisation de travaux d'accessibilité au titre de l'ADAP.

Article 2 : Le conseil municipal autorise le Maire à percevoir la subvention accordée.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.



N°2016-CMa-04-23 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES VOIRIES 2016-2017

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à engager toute démarche et à signer tout document permettant à la Commune de bénéficier du soutien financier du Conseil Départemental du Val d'Oise pour la réalisation des travaux de voirie 2016 et 2017.

Article 2 : Le conseil municipal autorise le Maire à percevoir la subvention accordée.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

N°2016-CMa-04-24 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DEMANDER LE SOUTIEN FINANCIER DE LA DRIEE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à engager toute démarche et à signer tout document permettant à la Commune de bénéficier du soutien financier de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Ile-de-France pour la réalisation de travaux projets de développement durable.

Article 2 : Le conseil municipal autorise le Maire à percevoir la subvention accordée.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

N°2016-CMa-04-25 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DEMANDER UNE SUBVENTION AU PNR POUR FINANCER L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE GYMNASSE JEAN MOULIN

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à engager toute démarche et à signer tout document permettant à la Commune de bénéficier du soutien financier de l'Etat et du Parc Naturel Régional du Vexin Français pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique des bâtiments et équipements publics.

Article 2 : Le conseil municipal autorise le Maire à percevoir la subvention accordée.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Les délibérations présentes dans le compte-rendu peuvent faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de leur caractère exécutoire

N°2016-CMa-04-26 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SOLLICITER L'OCTROI D'UNE RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR FINANCER L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE GYMNASSE JEAN MOULIN

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à engager toute démarche et à signer tout document permettant à la Commune de bénéficier d'une réserve parlementaire pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique des bâtiments et équipements publics.

Article 2 : Le conseil municipal autorise le Maire à percevoir la subvention accordée.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

N°2016-CMa-04-27 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DEMANDER UNE RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LA RECONSTRUCTION DES COURTS DE TENNIS

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à engager toute démarche et à signer tout document permettant à la Commune de bénéficier d'une réserve parlementaire pour la reconstruction d'un des courts de tennis de type « clear dalles ».

Article 2 : Le conseil municipal autorise le Maire à percevoir la subvention accordée.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

N°2016-CMa-04-28 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DEMANDER UNE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉHABILITATION DU POSTE DE RELEVAGE DES GRÉS (ASSAINISSEMENT)

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à engager toute démarche et à signer tout document permettant à la Commune de bénéficier du soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de travaux de remplacement du poste de relevage des Grés défectueux.

Article 2 : Le conseil municipal autorise le Maire à percevoir la subvention accordée.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

RESSOURCES HUMAINES

N°2016-CMa-04-29 : CRÉATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF SUR UN EMPLOI Avenir

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal décide la création d'un poste d'emploi d'avenir à temps complet pour les services administratifs.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture de Cergy ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-30 : CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2È CLASSE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal décide la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet, catégorie C, filière sociale à compter du 1^{er} avril 2016.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, au Président du Centre de Gestion ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-31 : CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal décide la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, catégorie B, filière administrative, à compter du 1^{er} avril 2016

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, au Président du Centre de Gestion ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2016-CMa-04-32 : CRÉATION D'UN POSTE ATTACHÉ PRINCIPAL

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal décide la création d'un poste d'attaché principal à temps complet, catégorie A, filière administrative à compter du 1^{er} avril 2016.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, au Président du Centre de Gestion ainsi qu'à Madame la Trésorière.

CULTURE

N°2016-CMa-04-33 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER L'INSCRIPTION À AMMAREAL POUR LE DON DES LIVRES DÉSHÉBÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve la participation au réseau AMMAREAL permettant la reprise de livres désherbés de la bibliothèque.

Article 2 : Le conseil municipal prend acte des modalités de reversement des recettes, notamment au CCAS de la Commune.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

DIVERS

N°2016-CMa-04-34 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE FAIRE ADHÉRER LA COMMUNE À L'ASSOCIATION L'AMICALE DES MAIRE ET ADJOINTS DU CANTON DE PONTOISE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à faire adhérer la Commune à l'association « Amicale des Maires et des Adjointes du Canton de Pontoise », et à verser la cotisation de 337.30€ pour l'année 2016.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

URBANISME

N°2016-CMa-04-35 : AUTORISATIONS DE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME PAR LE MAIRE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme suivante :

Centre	Action
Parking clos de la ville	étaielement puis reconstruction
Logement 2 place de Verdun	Remplacement des fenêtres côté cours d'école
Presbytère	Remplacement de la charpente
Église	Réfection de la couverture de la chapelle
Gymnase Jean Moulin	Remplacement couverture
Presbytère	ravalement arrière côté église
Église	Ravalement + pierres façade chapelle
Académie de billard	Ravalement côtés et façade arrière
Logement 2 place de Verdun	Mise en peinture de l'ensemble des fenêtres et volets

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

N°2016-CMa-04-36 : INSTAURATION DE LA POSSIBILITÉ DE SURSEoir À STATUER SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME PENDANT LA PÉRIODE D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise l'utilisation, si nécessaire, du sursis à statuer dans les conditions fixées aux articles L424-1 et L153-11 du code de l'urbanisme pour les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan local d'urbanisme.

Article 2 : Le conseil municipal autorise le Maire, l'adjoint en charge de l'urbanisme ou encore tout autre élu ayant reçu compétence par délégation, à motiver et signer les arrêtés individuels instaurant les sursis à statuer au cas par cas.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

GESTION DOMAINE PUBLIC

N°2016-CMa-04-37 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE PAR LA CRÈCHE LES LUTINS DU VEXIN

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention annuelle d'utilisation de la bibliothèque municipale à titre gratuit avec « les Lutins du Vexin ».

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

GESTION DOMAINE PRIVÉ

N°2016-CMa-04-38 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE CONTRACTER UNE ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS POUR LES 12 LOGEMENTS ET LE LOGEMENT DE LA PLACE DU MAL LECLERC

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve la modification apportée à la délibération 2014CM1411N03 afin de permettre le changement de contrat pour garantir les loyers impayés visés à l'article 2 (taux de 3.90% TTC du quittancement n'incluant pas l'option détériorations immobilières – Compagnie SADA).

Article 2 : Le conseil municipal précise que cette assurance sera appliquée sur les logements suivants :

- 12 logements du 27ter boulevard de la République à Marines
- logement de la place du Maréchal Leclerc

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

DIVERS

N°2016-CMa-04-39 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION PERMETTANT DE TÉLÉTRANSMETTRE LES ACTES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention, et tous documents afférents, permettant la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

DECISIONS DU MAIRE :

2016DM01 Attribution MAPA 2016 Extension dojo Lot 1

2016DM02 Attribution MAPA 2016 Extension dojo Lot 2

2016DM03 Attribution MAPA 2016 Extension dojo Lot 3

2016DM04 Attribution MAPA 2016 Extension dojo Lot 4

2016DM05 Attribution MAPA 2016 Extension dojo Lot 5

2016DM06 Attribution MAPA 2016 Extension dojo Lot 6

2016DM07 Attribution MAPA 2016 Extension dojo Lot 7

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22h50.

A Marines, le 18 avril 2016

Le Maire

Jacqueline MAIGRET

